

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018-27 bis

PUBLIÉ LE 5 février 2018

TABLE DES MATIÈRES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant création d'une section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France.

Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 1 du 1^{er} février 2018 portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

DÉCISION de délégation de signature de Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France aux collaborateurs suivants.

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant agrément pour la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail société C PREV.

Arrêté portant agrément pour la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail organisme de formation M2i FORMATION.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région Hauts-de-France Secrétariat général pour les affaires régionales

Plate-forme régionale d'appui juridique

Arrêté portant création d'une section prospective au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R4134-18;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France;

Considérant la demande du président du conseil économique, social et environnemental régional en date du 19 janvier 2018 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales :

ARRÊTE

<u>Article 1er</u> – Une section en charge de la prospective est créée au sein du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France.

Article 2 – La section en charge de la prospective est composée de dix-huit membres issus du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France et de neuf personnes extérieures à ce conseil. Les membres de cette section sont désignées par le président du conseil économique, social et environnemental régional après avis du bureau et consultation du président du conseil régional des Hauts-de-France. Ces désignations sont constatées dans un arrêté préfectoral.

<u>Article 3</u> – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 🔰 – 5 FEV. 201

Mi¢hel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Direction du pilotage et de la gestion des ressources de l'État

Mission suivi et performance des BOP

Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Vincent MOTYKA,
directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État

Le Préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France :

Vu les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués :

- du 21 décembre 1982 modifié pour les budgets du ministère de l'urbanisme et du logement,

- du 21 décembre 1982 modifié pour les budgets du ministère des transports,

- du 30 décembre 1982 pour les budgets du ministre chargé de la jeunesse et des sports et le secrétariat d'État chargé du tourisme,

- du 27 janvier 1992 pour les budgets du ministère de l'environnement,

- du 4 janvier 1994 pour le budget du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville,

- du 29 décembre 1998 modifié pour les budgets du ministère de la justice,

- du 29 avril 1999 pour le budget des services généraux du premier ministre ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Vincent MOTYKA en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire de la direction de du budget N°DF-MGFE-13-3242 du 4 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision n°30 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 ;

Vu la décision du 27 janvier 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P113 « paysages, eau et biodiversité » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 27 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P203 « infrastructures et services de transports » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 3 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 3 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P207 « Sécurité et éducation routières » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 11 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P181 « prévention des risques » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 25 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable et de la mobilité durables » pour les services placés sous son autorité ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales

ARRÊTE

Article 1er - Délégation est donnée à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France, en tant que responsable délégué de budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de :

1. présenter pour validation les projets de budgets opérationnels de programme au RBOP, en proposant notamment <u>une répartition des crédits</u> entre les services responsables d'unité opérationnelle pour les budgets opérationnels de programmes régionaux suivants :

Écologie, développement et aménagement durables

Programme 113 : « paysage, eau et biodiversité », titres 3, 5 et 6 Programme 181 : « prévention des risques », titres 3, 5 et 6

Programme 203: « infrastructures et services de transports », titres 3, 5 et 6

Programme 207: « sécurité et éducation routières », titres 3, 5 et 6

Programme 217: « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », titres 2, 3, 5 et 6

Ville et logement

Programme 135: « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », titres 3, 5 et 6

- 2. <u>procéder à des réajustements</u> de répartition en cours d'exercice budgétaire. Les réajustements dont le montant est supérieur à 10% du budget régional pour les programmes susvisés seront soumis à mon avis.
- 3. présenter pour le 31 janvier de l'année N+1 un bilan d'exécution annuel détaillé au RBOP contenant une analyse de l'exécution, de l'atteinte des objectifs et des indicateurs

<u>Article 2</u> - Délégation est donnée à M. Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France, en tant que responsable d'unités opérationnelles et/ou centre prescripteur, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes visés à l'article 1er et des missions suivantes :

Écologie, développement et aménagement durables

Programme 113 : « paysage, eau et biodiversité », titres 3, 5 et 6 Programme 174 : « énergie, climat et après-mines », titres 3, 5 et 6

Programme 181: « prévention des risques », titres 3, 5 et 6

Programme 203: « infrastructures et services de transport », titres 3, 5 et 6

Programme 207: « sécurité et circulation routières », titres 3, 5 et 6

Programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », titres 2, 3, 5 et 6

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », uniquement <u>en qualité de responsable de centre prescripteur,</u> titres 3 et 5

Direction de l'action du gouvernement

Programme 333 : « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », titres 3 et 5, <u>action 1</u> Programme 333 : « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », titres 3 et 5, <u>action 2</u>, uniquement <u>en qualité de responsable de centre prescripteur</u>,

Ville et logement

Programme 135 : « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », titres 3, 5 et 6

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Programme 751 : « structures et dispositifs de sécurité routière », titres 3, 5 et 6

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et éventuellement sur les recettes relatives à l'activité de son service.

- <u>Article 3</u> Délégation est donnée à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France, pour signer :
- tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des budgets opérationnels de programme découlant des missions et des programmes visés aux articles 1 et 2.
- tous les certificats administratifs et ordres de paiement liés à l'enveloppe spéciale transition énergétique prévue à l'article 20 de la loi du 17 août 2015 susvisée.

Article 4 - Demeurent réservés à ma signature :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 350.000 €,
- quel qu'en soit le montant :
 - en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses,
- toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.

<u>Article 5</u> - En tant que responsable délégué de budgets opérationnels de programme et responsable d'unités opérationnelles, Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France

m'adressera un compte-rendu de gestion des crédits et la situation de la mesure de performance des budgets opérationnels, arrêtés au 30 avril, 31 août et 31 décembre de l'année comprenant pour chacune de ces périodes une note d'analyse retraçant l'évolution et l'exécution des crédits, l'atteinte des objectifs et des indicateurs fixés par le responsable de programme et par le préfet de la région des Hauts-de-France.

Une copie de ces comptes-rendus de gestion sera adressée aux préfets de département concernés.

- sera associé à tous les dialogues de gestion menés avec les différents responsables de programmes sur les budgets susvisés aux articles 1 et 2.

<u>Article 6</u> - Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France présentera de manière précise dans un document spécifique inclus dans le volet budgétaire des projets de budget opérationnel du programme de l'année n+1 les opérations budgétées susceptibles d'être programmées au titre des contrats de projets ainsi qu'un compte-rendu d'exécution.

Article 7 - Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, dans la limite des conditions fixées par l'arrêté ministériel du 10 mars 1999 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget.

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Hauts-de-France me communiquera les noms et qualités des personnes qu'il aura désignées pour exercer la présente délégation en cas d'absence ou d'empêchement de sa part. La décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 8 - L'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Vincent MOTYKA pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État est abrogé.

<u>Article 9</u> - Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales et Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02 FEV. 2018

Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 521-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Ministère des solidarités et de la santé

ARRETE modificatif n° 1 du 1er février 2018

portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4;

Vu l'arrêté ministériel du 12 janvier 2018 portant nomination de la composition des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Vu les désignations formulées par la CGT-FO et par l'UNAPL-CNPL.

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté ministériel du 12 janvier 2018, susvisé, est complété comme suit :

« Article 1er

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

2) CGT - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaire:

Monsieur Jean-Robert CREUNET (siège vacant);

En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

3) Union Nationale des Professions Libérales et Chambre Nationale des Professions Libérales (UNAPL/CNPL)

Titulaire:

Monsieur Pierre QUEVAUVILLERS (siège vacant)

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts de France et à celui des préfectures des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Lille, le 1er février 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- > Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- > Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide

Sur proposition du Directeur Général:

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique

- > Tous actes concourant à l'enregistrement des formalités des entreprises ;
- > Tous actes concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants étrangers
 - Cartes de commerçants non sédentaires
 - Cartes d'agents immobiliers

CCILOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
,	BOUVOT Angélique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	SUEUR Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	OLEJNIK Sylvie	Conseiller entreprise	délégation permanente
a c	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers

SIREN: 130 022 718 - NAF: 9411 Z

GRAND HAINAUT -suite-	DE RENTY Anne Marie	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
	DEPREZ Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	WEAVER Marie- Emeline	Chargé d'accueil	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
GRAND LILLE	de COLNET Charles- Edouard	Directeur exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargé de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DERVILLE Isabelle	Chargé de formalités	délégation permanente
:	DESCAMPS Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
	DOUCET Marion	Chargé de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargé de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargé de formalités	délégation permanente
	JEROME Laurie	Chargé de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargé de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	MAKENGO Christelle	Chargé de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargé de formalités	délégation permanente
	STERCKX Laure	Chargé de formalités	délégation permanente
	TIERSEN Christine	Chargé de formalités	délégation permanente
	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
LITTORAL HAUTS DE	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
FRANCE	LEVEAU Claudianne	Chargée de formalités	délégation permanente
	VERMEERSCH Christine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	ESTIENNE Alice	Chargée de formalités	délégation permanente
	FOURNIER Catherine	Chargée de formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente

LITTORAL HAUTS DE	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
FRANCE -suite-	LECOUTRE Karine	Chargée de formalités	délégation permanente

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de la gestion des contrats d'apprentissage :

- Toute notification d'enregistrement Toute notification de refus d'enregistrement

CCILOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DEVOS Isabelle	Conseillère RH	délégation permanente
	PAPET Jennifer	Conseillère Apprentissage	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente
GRAND	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
HAINAUT	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	MOZIN Nathalie	Conseiller entreprise	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles- Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GEKIERE Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	MARLOT Bernadette	Chargé de formalités	délégation permanente
	NEUTS Frédérique	Chargé de formalités	délégation permanente
	GALOPIN Sophie	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	DOUBLECOURT Sandra	Chargée de mission	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROBYN Dany	Chargée de formalités	délégation permanente
	THIERRY Barbara	Chargée de formalités	délégation permanente

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'établissement des formalités internationales

- Tout certificat d'origine, factures et autres documents de légalisation
- Tout carnet de passage en douane ATA
- Plus généralement tous documents et attestations du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoit l'intervention des CCI

CCILOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	CATENNE Karine	Manager Entreprendre	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DELVALLE Nathalie	Agent de Formalités	délégation permanente
	MARTEL Séverine	Agent de Formalités	délégation permanente
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	LOBIDEL Marie France	Chargée de base de données	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	SUEUR Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
HAINAUT	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	LAFORCE Stéphane	Responsable service Industrie	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BRISY Anne	Assistante	délégation permanente
	GALLEZ Serge	Chargé d'accueil	délégation permanente
	DE RENTY Anne Marie	Chargé de formalités	délégation permanente
	REISER Chantal	Assistante	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles- Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	DELOISON Sylvie	Chargé de formalités	délégation permanente
;	GRARE Véronique	Chargé de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargé de formalités	délégation permanente

GRAND LILLE	LOUETTE Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
-suite-	PONCHEL Pascale	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROLHION Emmanuelle	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROUBLIQUE Cathy	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
HAUTS DE FRANCE	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DOUBLECOURT Sandra	Chargée de mission	délégation permanente
	MARSEILLE Sabrina	Agent d'Accueil	délégation permanente
	VERMEERSCH Christine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	ROBYN Dany	Chargée de formalités	délégation permanente
	PETIT Estelle	Assistante	délégation permanente
	POLLET Hélène	Assistante	délégation permanente
	THIERRY Barbara	Chargée de formalités	délégation permanente
	DUPUIS Emily	Assistante	délégation permanente
	BARY Christelle	Assistante	délégation permanente
	LECOUTRE Karine	Chargée de formalités	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	GONSEE Lysiane	Agent d'accueil	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'activité Chambersign
- Tout certificat de signature électronique ChamberSign

CCILOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUVOT Angélique	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
HAINAUT	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit

GRAND HAINAUT -suite-	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles- Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargé de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
HAUTS DE FRANCE	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 30 janvier 2018,

Philippe HOURDAIN



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté portant agrément pour la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le Préfet de la région Hauts de France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 4614-14 à L. 4614-16, R. 4614-21 à R. 4614-29 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) et notamment l'article R. 4614-26 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord hors classe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts de France ;

Vu la demande reçue le 7 Juin 2017, présentée par Monsieur Philippe De BEYTER, gérant de la société C PREV sise 10 rue Paul Eluard à Comines (59560), en vue d'obtenir l'agrément au titre de la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T.;

Vu l'avis du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 31 Août 2017;

Après enquête de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Sur proposition de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1er - L'agrément est accorde à la société C PREV sise 10 rue Paul Eluard à Comines pour assurer la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T.

<u>Article 2</u> - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de France.

Fait à Lille, le . 1 5 JAN. 2018

Pour le préfet et par délégation la secrétaire générale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté portant agrément pour la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le Préfet de la région Hauts de France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 4614-14 à L. 4614-16, R. 4614-21 à R. 4614-29 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) et notamment l'article R. 4614-26 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord hors classe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts de France ;

Vu la demande reçue le 6 Mars 2017, présentée par Madame Céline MITON, Directrice du Pôle Management de l'organisme de formation M2i FORMATION, sis Le Terra Mundi 2 Place de Francfort 69003 LYON, en vue d'obtenir l'agrément au titre de la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T.;

Vu l'avis du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 19 Septembre 2017;

Après enquête de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Sur proposition de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> - L'agrément est accordé à la société M2i FORMATION, sise Le Terra Mundi 2 Place de Francfort 69003 LYON pour assurer la formation des représentants du personnel au C.H.S.C.T.

Article 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de France.

Fait à Lille, le 15 JAN. 2018

Pour le préfet et par délégation la secrétaire générale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.